

## Discours d'Agnès Buzyn

Jeudi 4 avril 2019

### Congrès de médecine générale

Monsieur le Président, Cher Paul Frappé, et je salue aussi évidemment celui qui vous a transmis le relais, Pierre-Louis Druais,

Mesdames et messieurs, chers confrères,

Mesdames et messieurs les professionnels de santé,

Mesdames, Messieurs,

Je ne pouvais pas **ne pas** être parmi vous aujourd'hui, alors que la stratégie de transformation de notre système de santé aborde une étape **décisive**, avec l'adoption du projet de loi d'organisation et de transformation du système de santé en première lecture par l'assemblée nationale et son examen début juin par le sénat.

Comme vous le savez, cette stratégie a pour priorité la structuration du réseau de santé de proximité et, **personne n'en doute ici**, votre discipline, la médecine générale, est la discipline médicale **par excellence** de ce réseau de proximité.

Toutes les actions que vous menez depuis des années pour construire votre discipline dans ses différentes dimensions de **soins, d'enseignement et de recherche**, sont autant de contributions indispensables à ce réseau de santé de proximité.

C'est pourquoi il est particulièrement important à mes yeux de partager avec vous les enjeux de cette transformation.

La médecine générale a en effet affirmé depuis 15 ans une **identité, une culture et une place** qui la placent en première ligne dans la transformation profonde d'un système de santé qui s'est historiquement construit autour de l'hôpital. Ceci implique pour votre profession de répondre à plusieurs défis majeurs :

-----

1. Il y a d'abord le défi de la **formation**. Comme vous le soulignez dans votre manifeste « **pour un système de santé organisé** », la création, il y a 10 ans, de la filière universitaire de médecine générale a permis à votre discipline de s'installer progressivement dans le paysage universitaire.

Cela a permis de structurer la formation initiale des spécialistes en médecine générale pour les préparer à répondre à la grande majorité des besoins en santé, ce qui correspond bien à ce qu'on doit attendre de la première ligne de soins.

Mes services ont récemment affirmé dans une circulaire relative à la rémunération des maîtres de stage, la **reconnaissance** qui est due aux généralistes enseignants, quel que soit leur statut, depuis les professeurs de médecine générale jusqu'au maîtres de stages qui encadrent les étudiants en ambulatoire.

Ces enjeux de transformation concernent aussi la formation continue.

De ce point de vue j'attends du DPC qu'il accompagne pleinement l'évolution des pratiques et des modes d'exercice de votre profession, en s'intéressant davantage à la prise en charge globale des patients et moins aux parcours par pathologie.

Une mesure concrète dans ce sens est la mise en œuvre d'un DPC réellement pluri-professionnel, c'est-à-dire organisé au niveau des territoires entre professionnels travaillant ensemble autour de projets communs et non pas entre professionnels issus de différentes régions.

Mes services travaillent avec l'ANDPC en vue d'un appel d'offre spécifique à cet objet, principalement orienté vers les communautés professionnelles territoriales de santé.

2. Cette transformation de notre système de santé est inséparable d'une transformation de l'exercice de votre profession, vers un **exercice regroupé et pluri professionnel**.

La profession elle-même a inventé le concept de maison de santé pluri professionnelle dont nous soutenons largement la dynamique. Aujourd'hui, vous êtes déjà plus de 4600 médecins généralistes à y exercer.

Avec ceux qui exercent dans une logique proche au sein des centres de santé pluri-professionnels, ce sont déjà près de **15% des médecins généralistes** qui travaillent en équipe de soins pluri-professionnelle.

Nous avons en ligne de mire le **doublent** de ces équipes d'ici 2022 et pour atteindre cet objectif nous continuerons à mobiliser des moyens importants tant par l'Accord Cadre Interprofessionnel négocié avec la CNAM que dans les régions avec l'appui des ARS.

Ce déploiement des structures d'exercice coordonné pourra aussi se faire grâce au développement des équipes de soins primaires créées par la loi de janvier 2016, encore en devenir, et qui émergent dans plusieurs régions.

Je voudrais ici souligner deux dispositifs innovants qui sont des piliers de la structuration du réseau de santé de proximité et où les médecins généralistes sont appelés à prendre toute leur place :

**Le premier** ce sont le déploiement des CPTS dont le Président de la République a souhaité en septembre dernier qu'elles maillent tout le territoire national d'ici 2022.

Ces CPTS visent à apporter une réponse **collective** aux besoins de santé dans une approche populationnelle.

Leur essor depuis 2 ans est avant tout dû aux initiatives des professionnels de santé de ville eux-mêmes.

Vous avez parfaitement identifié que les enjeux d'accès aux soins, d'organisation des parcours de santé, de prévention populationnelle, de maintien ou d'installation des médecins **se jouaient en grande partie au niveau du territoire.**

Les CPTS ont aussi pour missions d'améliorer les parcours de soins entre premier et second recours, entre ville et hôpital, de faciliter **le maintien à domicile des personnes âgées ou en perte d'autonomie.**

Et je voudrais couper court à tout malentendu : les CPTS **ne sont pas** un objet administratif, mais bel et bien **un outil** dont les professionnels de ville doivent s'emparer.

Nous avons d'ailleurs voulu lever dans la loi ce qui pouvait être considéré comme une tutelle des ARS : celles-ci ne pourront plus créer des CPTS de leur propre initiative et en l'absence de volonté des professionnels.

Je souhaite d'ailleurs que les ARS soient une **force d'appui** dans les projets pluri-professionnels, pas des instances de contrôle à la fois tatillonnes et chronophages.

Le **second pilier**, ce sont les hôpitaux de proximité : en plus d'être le premier niveau de la gradation hospitalière, ces hôpitaux apporteront dans de nombreux territoires le cadre et les ressources nécessaires aux médecins généralistes et autres acteurs du réseau de soins de proximité.

Je veillerai à ce que l'exercice professionnel au sein de ces hôpitaux de proximité soit attractif et sécurisé pour les médecins généralistes qui s'y engageront et je souhaite que votre profession saisisse pleinement cette opportunité.

Et je n'oublie pas l'exercice des médecins généralistes dans les **établissements pour personnes âgées dépendantes**, pour y assurer des missions de soins ou de coordination, que je souhaite **renforcer en lien avec les propositions du rapport autonomie et grand âge**.

Ce renforcement devra notamment faire appel à un usage accru de la télémédecine et à de nouvelles coopérations avec les autres professionnels de santé de première ligne.

3. **Progresser dans les coopérations entre médecins et autres acteurs de la première ligne de soins est en effet indispensable pour que notre système de santé puisse assurer la prise en charge du nombre croissant de patients âgés et atteints de pathologies chroniques.**

Ces coopérations impliquent nécessairement des partages d'activités de soins et de **prévention**. Et ces partages ne peuvent être mis en œuvre que dans le respect des bonnes pratiques cliniques et dans des conditions d'organisation qui assurent la qualité des soins et la sécurité des patients.

Ces conditions sont **plus facilement réunies** dans le cadre d'un exercice en équipes pluri-professionnelles et coordonnées. Mais surtout elles ne peuvent être entreprises et réussies que sur la base des **initiatives et du volontariat** des professionnels.

Car je tiens ici à réaffirmer que **rien ne se fera en passant en force** et que nous choisirons toujours la voie du dialogue et de la concertation.

La loi adoptée en première lecture par l'assemblée nationale a ainsi procédé à une refonte du dispositif des protocoles de coopération issu de la loi HPST.

Ce nouveau dispositif simplifiera l'élaboration des protocoles par les professionnels, ainsi que leur procédure d'instruction.

Il remplacera l'adhésion individuelle des professionnels par l'adhésion des équipes souhaitant les mettre en œuvre.

Mes services mettront en œuvre ce dispositif dès la publication de la loi et cela en étroite concertation avec vous.

Je pense aussi que les infirmières en pratiques avancées, pourront également contribuer à assurer la prise en charge du nombre croissant de **patients âgés** et atteints de pathologies chroniques.

Le domaine d'activité des pathologies chroniques stabilisées doit pouvoir le leur permettre, que cela concerne les personnes âgées encore au domicile comme celles accueillies en structures d'hébergement.

4. La transformation de notre système de santé ne se fera pas non plus sans la poursuite des efforts pour assurer qualité et pertinence des soins à nos concitoyens.

Je sais l'importance de votre action dans ce domaine et je tiens à la saluer.

Ce sont bien sûr les coopérations que vous avez instaurées avec la HAS et l'Assurance Maladie autour de la pertinence des parcours de santé.

Mais ce sont aussi les actions que vous menées depuis deux ans dans le cadre de vos rencontres régionales et dont les thèmes sont au coeur de mon action depuis mon arrivée au ministère.

Je veux parler ici des vaccinations, du dépistage, de la prévention de l'iatrogénie chez les femmes enceintes, de la prise en charge des addictions, de la lutte contre l'antibio-résistance...

Et je n'oublie pas la plateforme EBM France, dont vous poursuivez la mise en œuvre avec le soutien de l'Assurance Maladie et la collaboration de la HAS, afin de rendre accessible en consultation plus de 1000 guides de bonne pratiques.

Cette mise à disposition en consultation clinique des connaissances validées est un enjeu de la pratique de demain et de la modernisation de notre système de santé.

Toutes ces actions donnent le cap pour la mise en œuvre de la recertification des compétences des médecins, sur laquelle la concertation va être engagée dans le cadre de l'habilitation donnée au gouvernement par le projet de loi en cours d'examen.

Vous serez bien évidemment un acteur majeur de cette concertation et de cette mise en œuvre.

5. Le développement de la recherche en soins primaires est un autre défi important auquel nous devons répondre ensemble.

Les enjeux de cette recherche sont multiples en matière de santé publique, d'organisation des soins, d'étude des médicaments en vie réelle... J'observe que **des progrès importants** ont été réalisés ces dernières années.

D'abord dans l'attribution des années recherches aux internes en médecine générale : pour l'année 2018-2019, treize dossiers sur les 20 présentés ont été agréés par les jurys au lieu de seulement 2 ou 3 il y a quelques années.

Même s'il persiste des zones blanches dans des régions, ceci témoigne du travail important réalisé par les départements universitaires de médecine générale dans ce domaine.

Des progrès ont été également constatés dans la mise en place de réseaux de recherche en soins primaires, le plus souvent basés sur les MSP avec un rôle moteur des MSP universitaires.

Mes services vont continuer à travailler **avec vous**, que ce soit sur la base des initiatives régionales ou de programmes nationaux comme le projet de plateforme pour la recherche en soins primaires porté par le CNGE, avec le soutien de votre Collège.

Ce projet vise à constituer une plate-forme nationale d'observation et de recherche en médecine générale, grâce à la fédération dans un réseau national de médecins volontaires structurés autour des collèges régionaux de généralistes enseignants.

6. Les défis à relever pour transformer notre système de santé et structurer la première ligne de soins sont multiples.

J'ai cité ceux de la formation initiale et continue, de l'accompagnement des mutations de votre exercice professionnel, de la qualité et de la pertinence des soins ou des coopérations à développer dans un cadre d'exercice coordonné.

J'aurais pu aussi évoquer celui de l'intégration de l'exercice des infirmiers en pratique avancée à la première ligne de soins, ou celui du développement de la télémédecine.

Ou aussi celui du renforcement de vos structures de soins par les assistants médicaux.

A ce propos **tous les généralistes** que j'ai rencontrés m'ont dit que la présence d'un professionnel médico-administratif leur avait non seulement permis d'augmenter leur patientèle en libérant du **temps médical**, mais aussi d'améliorer **la qualité** de suivi des patients.

C'est bien les effets que j'attends à la suite des résultats de la négociation conventionnelle encore en cours sur le sujet. Nous devons travailler ensemble à relever ces défis et accompagner ces évolutions pour renforcer la place d'une médecine de première ligne, une médecine de proximité.

Car comme le montrent les partenariats que vous avez mis en place avec les autres CNP et les sociétés savantes, encore tout récemment avec les Filières de Santé Maladies Rares, il n'y a pas de fossé entre la médecine de pointe et le quotidien des patients et de leur famille.

Au contraire, **plus** les patients ont besoin de recourir à une médecine de pointe et à des plateaux techniques lourds, **plus il est utile qu'ils bénéficient d'une prise en charge globale par les médecins généralistes et les équipes de soins primaires.**

Cette philosophie que vous portez, c'est la même philosophie du décloisonnement et du collectif que porte la stratégie Ma santé 2022.

7. Enfin, le décret publié en janvier dernier sur les Conseils nationaux professionnels permet de consolider la base réglementaire de votre collège.

Les connaissances opérationnelles et scientifiques en matière de compétences dans le champ de votre spécialité doivent permettre, sur la base de ce nouveau socle réglementaire, au CMG d'être un contributeur actif aux démarches engagées par les pouvoirs publics.

SEUL LE PRONONCÉ FAIT FOI

Votre CNP aura dans ce cadre un rôle majeur à jouer pour consolider et améliorer toujours, car nous le pouvons et le devons toujours, la pratique des professionnels de santé.

Et le conventionnement qui va désormais lier l'Etat aux CNP pourra traduire cet objectif.

La stratégie « Ma santé 2022 » mobilise des mesures fortes et des moyens sans précédent pour renforcer la première ligne de soins, dans une logique non normative qui fait toute sa place aux initiatives des professionnels et à la pluri-professionnalité.

Vous savez aussi que Ma santé 2022 est le bras armé du grand **virage préventif** que doit prendre notre système de santé, et nous avons, vous ne le savez que trop bien, beaucoup de progrès à faire en la matière.

Et les médecins généralistes sont naturellement **à la pointe** de cette médecine préventive qui doit demain s'épanouir partout sur nos territoires.

Vous le voyez, nos défis sont nombreux, ils sont immenses, mais une énergie positive et partagée nous fait déjà avancer ensemble.

**SEUL LE PRONONCÉ FAIT FOI**

**J'ai fait le choix** de faire confiance aux organisations professionnelles qui seront issues des territoires, **j'ai fait le choix** de redonner du temps médical à l'ensemble des médecins généralistes, **j'ai fait le choix** d'un partenariat étroit avec les conseils nationaux professionnels, et parmi eux le collège de médecine générale.

Je vous le dis donc tout net, l'ensemble des mesures que j'ai rappelées ne donneront leur pleine efficacité qu'avec votre participation.

Je sais que je peux compter sur vous et la réciproque est évidemment vraie.

Je vous remercie.